

QUELLES MESURES RESPECTER POUR LA RÉOUVERTURE DES COMMERCES DE BIENS ?



Les règles de base, comme se laver les mains, garder ses distances et porter un masque, doivent être respectées.



Une visite de magasin est aussi brève que possible et dure au maximum 30 minutes.



Les mesures de prévention doivent être annoncées de manière visible pour tous les visiteurs y compris le personnel et les fournisseurs.



Le shopping se fait seul. La compagnie d'enfants jusqu'à l'âge de 18 ans inclus est limitée autant que possible. Les personnes qui ont besoin d'assistance peuvent se faire accompagner d'un aidant.



Du gel désinfectant pour les mains doit être disponible à l'entrée ; toute personne qui entre dans le magasin doit se désinfecter les mains.



Le personnel reçoit une formation appropriée.



Le magasin est responsable de la gestion de la file d'attente à l'extérieur du magasin. Une surveillance de la clientèle qui attend à l'extérieur du magasin doit être organisée de manière à ce que les règles de distanciation physique et le port du masque soient respectés.



Pour les magasins, s'applique la norme d'un client par 10 m² de surface accessible :

- . Les magasins de moins de 20 m² accueillent au maximum 2 clients en même temps, à condition que les règles de distanciation soient respectées ;
- . Les grands magasins de plus de 400 m² et les centres commerciaux doivent obligatoirement prévoir un contrôle d'accès.

